Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 022-262200462-20261021-2026_27-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE MAEL CARHAIX

DELIBERATION

N° 2026/27

L'an deux mille Vingt-six, le 21 Octobre à 18 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale de Mael Carhaix s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Mael Carhaix.

Présidence de séance :

Madame Le Borgne Rolande

Membres présents :

Madame Bertrand Camille

Madame Gueguen Sabrina

Madame Le Calvez Chantal

Madame Pichon Michèle

Madame Trenvouez Ghislaine

Madame Cotonnec Corinne

Madame Gueguen Jean Paul

Pouvoirs :

Monsieur Marzin Alain donne pouvoir à Madame Bertrand Camille

Madame Glou Valerie donne pouvoir à Madame Gueguen Sabrina

Madame Merot Rozenn donne pouvoir à Madame Le Borgne Rolande

Monsieur Laine Jacques donne pouvoir à Monsieur Gueguen Jean Paul

Absents excusés :

Madame Jouan Henaff Solenn

Madame Colovic Marija

Madame Robin Chantal

Secrétaire de séance :

Madame Le Bozec Anne Laure, Directrice EHPAD

Nombre de membres	Présents	Votants
15	8	12

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 022-262200462-20261021-2026_27-DE

Objet : Suppression d'un emploi d'adjoint administratif territorial et création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe

Le Conseil d'Administration de l'EHPAD Ty Mael,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le tableau des effectifs existant

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu l'obtention du concours d'adjoint administratif principal de 2ème classe en date du 29 Juin 2026 par l'agent.

Considérant la nécessité d'adapter les emplois permanents de l'établissement à l'évolution des missions exercées et aux besoins du service ;

Considérant qu'il convient de permettre la nomination d'un agent sur un grade correspondant à son évolution de carrière ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Suppression de poste

À compter du 01 Novembre 2026, il est supprimé au tableau des effectifs de l'établissement:

- 1 emploi permanent d'adjoint administratif territorial
- À temps complet (35/35e).

Article 2 : Création de poste

À compter du 01 Novembre 2026, il est créé au tableau des effectifs de l'établissement :

- 1 emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- À temps complet (35/35e).

Article 3 : Modification du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 022-262200462-20261021-2026_27-DE

Article 4 : Crédits budgétaires

Les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au budget

VOTE

POUR	12
CONTRE	
ABSTENTION	

A Mael Carhaix, le 21 Octobre 2026
La Présidente du CCAS de Mael Carhaix
Mme Le Borgne Rolande

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 022-262200462-20261021-2026_27-DE